

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018- 2019

Demi - pension

Le service de restauration scolaire est ouvert du lundi midi au vendredi midi aux horaires suivants :

Déjeuner 11h00 – 12 h 45

L'accès au self s'effectue par une carte magnétique qui devra être conservée soigneusement durant toute la scolarité au lycée.

L'approvisionnement de repas via la carte se fait par un chèque minimum de 38.60 € pour 10 repas à l'ordre de **l'Agent comptable du lycée hôtelier de Grenoble** lors de la chaîne d'inscription.

Cette carte, afin d'en limiter tout usage abusif, permet un maximum de 3 passages successifs en cas d'oubli de la carte de ses camarades.

A chaque passage, la valeur d'un repas en 2018 (soit 3.86 €) sera débitée du compte. L'écran situé sur le distributeur de plateaux indique le solde du compte.

A la fin de la scolarité, le solde vous sera remboursé.

Pour le réapprovisionnement de la carte, une boîte aux lettres est disposée à côté de l'accueil (site Beaumarchais) ou du bureau des AED (site Clos d'Or) pour déposer les chèques chaque jour avant 10 h 30. Le montant doit être au minimum de 38.60 €